

The Blockchain Group réunit une Assemblée Générale Extraordinaire le 21 février 2025 pour augmenter sa capacité de levée de capital à plus de 300 M€ et examiner un projet de regroupement d'actions pour accélérer sa stratégie de trésorerie Bitcoin

Puteaux, le 16 janvier 2025 : Le Conseil d'Administration de The Blockchain Group (code ISIN : FR0011053636, code mnémonique : ALTBG) (la « Société »), société holding dont les titres sont admis à la négociation sur Euronext Growth Paris, ayant mis en place une stratégie de Bitcoin Treasury Company et détenant des filiales spécialisées dans le conseil et le développement pour la Data Intelligence, l'IA et les technologies décentralisées, s'est réuni le 14 janvier 2025. Il a décidé de réunir une Assemblée Générale Extraordinaire le 21 février 2025, à 10h, pour augmenter la capacité de levée de capital de la Société à plus de 300 M€ et examiner un projet de regroupement d'actions.

L'avis de réunion de cette Assemblée sera publié le 17 janvier 2025 au BALO (Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires) et pourra être consulté sur le site internet de la Société.

Accélération de la stratégie de Bitcoin Treasury Company et augmentation de la capacité de levée de capital de la Société

Le 5 novembre 2024, The Blockchain Group a annoncé le lancement d'une stratégie pionnière en Europe de « Bitcoin Treasury Company » focalisée sur un objectif d'augmentation du nombre de Bitcoin par action, avec une première augmentation de capital d'un montant global de 1.000.000 € à un prix de souscription de 0,20 € par action, prime d'émission incluse, représentant une surcote d'environ 70% par rapport à la moyenne pondérée des vingt cours de clôture de l'action ALTBG sur Euronext Growth précédant sa fixation. Cette première augmentation de capital a financé l'acquisition de 15 BTC à un coût d'acquisition de 0,063 M€ par Bitcoin pour un montant total investi de 0,949 M€.

A l'effet de mettre en œuvre cette stratégie de trésorerie, Monsieur Alexandre Laizet a été nommé Directeur Général Délégué et Directeur de la Stratégie Bitcoin chargé notamment d'augmenter le nombre de Bitcoin par action au fil du temps.

Le 4 décembre 2024, la Société a poursuivi cette stratégie de trésorerie avec une seconde augmentation de capital d'un montant global de 2.499.998,40 € à un prix de souscription de 0,30 € par action, prime d'émission incluse, représentant une surcote d'environ 40,85 %, permettant l'acquisition de 25 BTC à un coût d'acquisition de 0,090 M€ par Bitcoin pour un montant total investi de 2,263 M€.

La Banque Delubac & Cie, prestataire de services sur actifs numériques (PSAN) enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), assure la conservation sécurisée du Bitcoin de la Société via la solution technologique de la société suisse Taurus, un leader mondial dans les infrastructures pour actifs numériques.

La Société, qui détient un total de 40 BTC acquis à un coût moyen de 0.080 M€, envisage d'accélérer sa stratégie de Bitcoin Treasury Company, tout en poursuivant le développement des activités opérationnelles de ses filiales. Cette accélération, qui requiert un accroissement à court terme de sa capacité de levée de capital, justifie la réunion d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

A l'occasion de cette Assemblée Générale Extraordinaire du 21 février 2025, les actionnaires seront invités à se prononcer sur l'octroi de délégations financières au Conseil d'Administration autorisant l'émission, avec et sans droit préférentiel de souscription, pour un montant envisagé de 300 M€ en capital social (prime d'émission incluse), de titres de capital et/ou de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, telles que des obligations convertibles.

« Cette Assemblée Générale Extraordinaire nous donne la possibilité d'accélérer notre stratégie de trésorerie Bitcoin, tout en poursuivant le développement de nos activités opérationnelles », explique Alexandre Laizet, Directeur Général Délégué et Directeur de la Stratégie Bitcoin de The Blockchain Group.

Projet de regroupement des actions de la Société

Lors de sa réunion du 14 janvier 2025, le Conseil d'Administration de la Société a également décidé de soumettre au vote des actionnaires un projet de regroupement des actions de la Société ayant pour objectif d'augmenter la valeur nominale des actions en circulation et ainsi faciliter l'accès aux levées de capital envisagées à de nouveaux types d'investisseurs institutionnels. Au terme de cette opération de regroupement, un nombre maximal de dix actions anciennes seraient échangées contre une action nouvelle, la valeur nominale des actions de la Société passant ainsi de 0,04 € à 0,40 €.

<p>A propos de The Blockchain Group (ALTBG)</p> <p>The Blockchain Group est une Bitcoin Treasury Company cotée sur Euronext Growth Paris, spécialisée dans le conseil et développement en Data Intelligence, IA et technologies décentralisées.</p>	<p>EURONEXT Growth Paris Code Mnémorique : ALTBG ISIN : FR0011053636 Reuters : ALTBG.PA Bloomberg : ALTBG:FP</p> <p>Contact : communication@theblockchain-group.com</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Avertissement

Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction, et ne pourra être considéré comme une offre, une sollicitation ou une vente dans une quelconque juridiction au sein de laquelle toute offre, sollicitation ou vente serait illégale avant un enregistrement ou une certification conformément à la réglementation locale.

Ce communiqué ne peut être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de tout document ou autre information auxquels il est fait référence dans le présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Tout manquement à de telles restrictions est susceptible de constituer une violation du droit des valeurs mobilières de la juridiction en question.